

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 MAI 2015  
tenue sous la présidence de Mme SOBANEK

\*\*\*\*\*

Présent-e-s	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		M.	L.	HEIMENDINGER	Conseiller municipal
		Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		M.	G.	PICTET	Conseiller municipal
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
		Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		M.	J.-M.	KARR	Maire
		Mme.	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé-e-s	:	Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		M.	H.	RAPPAZ	Conseiller municipal

Public : 6 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2015.
2. Annonce des motions ou propositions écrites déposées.
3. Communications du Bureau.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions du Conseil administratif :
  - 5.1. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et moyens de les couvrir.
  - 5.2. Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014.
6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

\* \* \* \* \*

La présidente ouvre la séance ordinaire du Conseil à 20h30 et souhaite la bienvenue à tous à cette dernière séance du Conseil municipal de la législature. Elle salue le public et excuse Mme Garcia et MM. Messerli, Pictet et Rappaz.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2015

- Le procès-verbal est adopté par 18 voix pour et 1 abstention.

### 2. Annonce des motions et propositions écrites déposées

- Motion des Verts de Chêne-Bougeries « Pour une maîtrise du budget communal ».
- Motion du groupe Socialiste « Dynamiser l'attractivité des travaux du Conseil municipal auprès des citoyens de notre commune ».
- Motion des Vert'Libéraux « Pour un accès facile aux bâtiments publics de la Ville de Chêne-Bougeries des personnes handicapés ou à mobilité réduite.».

### 3. Communications du Bureau

- La présidente a le triste devoir d'annoncer le décès du père de M. Messerli. Elle lui a adressé les condoléances du Conseil municipal.
- M. Borda D'Água est félicité pour la naissance du petit Raphaël.
- Un cadeau est remis à Mme Grandjean-Kyburz pour un anniversaire rond, de la part des membres du Conseil municipal.

La présidente donne lecture d'un courrier daté 30 avril 2015 émanant de 4 personnes habitant à l'avenue des Amazones, adressé à la Direction des autorisations de construire concernant la rénovation de du jardin d'enfants « Le Petit Manège ».

Madame,

Nous sommes propriétaires d'appartements dans les copropriétés en PPE des 16, 18, 20 et 22, avenues des Amazones, 1224 Chêne-Bougeries, sises respectivement sur les parcelles N° 1644, 1643, 1642 et 1641 de la Commune de Chêne-Bougeries.

Ces quatre immeubles en PPE détiennent ensemble 100 % de la parcelle de dépendance N° 1588 de la Commune de Chêne-Bougeries.

**En notre qualité de propriétaires dans la Résidence de la Gradelle, nous faisons ci-après les observations suivantes :**

La parcelle de dépendance N° 1588 jouxte directement deux parcelles appartenant à la Commune de Chêne-Bougeries, soit la parcelle N° 1656 (côté Tour de la Gradelle) où cette dernière a rénové durant l'année 2014 le jardin d'enfants « Le Petit Manège » et la parcelle N° 1636 (du côté de l'avenue des Amazones) où la Commune de Chêne-Bougeries, vient d'entreprendre, une très importante rénovation de l'Ecole de la Gradelle.

Au cœur de la Résidence, la Commune de Chêne-Bougeries est également propriétaire de la parcelle N° 1801 qui est attenante à la susdite parcelle N° 1656 ainsi qu'à la parcelle de dépendance N° 1588 appartenant aux quatre copropriétés des 16, 18, 20 et 22 Amazones.

La Résidence de la Gradelle est constituée de plusieurs biens-fonds, lesquels appartiennent à des propriétaires privés. Il sied de relever que lesdits biens-fonds sont tous issus du morcellement de la parcelle d'origine No 160 de la Commune de Chêne-Bougeries.

**Aucune des parcelles comprises dans le périmètre de la Résidence de la Gradelle n'appartient en revanche au domaine public cantonal ou communal.** Les trois parcelles communales N° 1636, 1656 et 1801 appartiennent au patrimoine administratif de la Commune de Chêne-Bougeries, ce qui en d'autres termes signifie que cette dernière agit au sein de la Résidence de la Gradelle **en qualité de simple propriétaire privé, et non pas en tant que collectivité publique exerçant les prérogatives de la puissance publique.** (Avis de droit de Me Pierre Banna, Avocat à Genève, du 22.04.2013).

Ainsi, la Commune de Chêne-Bougeries est soumise aux mêmes directives que tous les autres propriétaires d'immeubles dans la Gradelle sans aucune exception.

Le 27 mars dernier, la Société Privée de Gérance, Genève, Administrateur commun des quatre copropriétés des 16, 18, 20 et 22 Amazones, nous a transmis pour information, un courriel du 25 mars 2015 reçu de la Régie Brun S.A., Genève, relatif à des directives concernant le changement des vitrages dans la Résidence de la Gradelle. La Régie Brun S.A. administre le Groupement des Propriétaires de la Résidence de la Gradelle.

Etait joint à ce courriel, une copie d'un courriel du 6 février 2015 de M. Claude Realmonte, Directeur ai. Architecte-paysagiste du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), Office du patrimoine et des sites, Service des monuments et des sites de la République et Canton de Genève, adressé à M. Ardin, concernant la parcelle No 1654 de Chêne-Bougeries, au 4, chemin de la Bride, dans lequel, nous avons relevé notamment, les passages suivants :

- *« Je vous confirme au nom de la direction du service des monuments et des sites que l'ensemble de la Gradelle fait bien l'objet d'un plan de site en cours d'étude et tombe par conséquent sous le coup de l'article 56A RCI pour les bâtiments protégés »*
- *« **En effet, cette construction est un des témoins majeurs de l'architecture moderne à Genève que nous souhaitons préserver dans les meilleurs délais possible par un plan de site au sens des articles 38 et ss de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) ».***
- *« Par conséquent, les travaux de mise en conformité au sens de l'alinéa 2 de l'article 56A RCI doivent être réalisés dans les matériaux d'origine. Les dimensions des profils ainsi que la partition des vitrages (petit bois structurels) doivent respecter l'architecture du bâtiment ».*

*A toutes fins utiles, nous vous remettons ci-joint pour information, les photocopies des courriels en question (Annexe 1).*

*Dès la fin des travaux de rénovation en 2014 du jardin d'enfants « Le Petit Manège » 4, place de l'Etrier, 1224 Chêne-Bougeries, bâtiment No A991 sis sur la parcelle No 1656 de Chêne-Bougeries, nous avons été consternés de constater, comme bien d'autres habitants de la Gradelle, combien la Commune avait réussi à enlaidir pareillement cet espace vert au cœur de la Résidence. Quel manque de goût et de professionnalisme du Conseil administratif aux Bâtiments et Infrastructures de la Commune de Chêne-Bougeries !*

*Ces travaux sont-ils en conformité avec le permis de construire octroyé et qui a donné l'autorisation de les réaliser tels qu'ils l'ont été?*

*Ont-ils été surveillés durant leur réalisation par votre Office du Patrimoine et des sites?*

*Notre réception du rappel des directives en vigueur pour des bâtiments protégés dont la Résidence de la de la Gradelle fait partie, nous amène maintenant à réagir, car nous estimons que ces directives doivent s'appliquer à tout le monde et particulièrement aux autorités si nous vivons dans un « Etat de Droit ».*

*Nous avons relevé les disparités suivantes :*

- *Les vitrages et leurs encadrements en noir n'ont pas été réalisés à l'identique et aucune recherche d'un rapprochement pour mieux s'intégrer à l'environnement ne semble avoir été envisagée? Un encadrement couleur aluminium par exemple !*
- *La peinture «couleur blanc vif» de la façade est criarde ainsi que la plaque noire qui la surmonte. Ces peintures ne respectent pas l'uniformité de la Résidence de la Gradelle où le gris prédomine avec la couleur béton.*
- *Le choix d'une affreuse couleur bleue pour le revêtement du sol de l'aire de jeux clôturée (dénommé communément la piscine par un grand nombre d'habitants) jure particulièrement avec la verdure avoisinante et les autres revêtements du sol de couleur orangé autour des jeux extérieurs.*
- *La clôture métallique nue entourant l'aire de jeux est repoussante. Elle pourrait être entourée à l'extérieur d'une petite haie de verdure (inoffensive pour les enfants), quand les travaux d'installation des sondes géothermiques seront terminés et l'espace vert réhabilité.*

*Pour illustrer les susdites disparités, vous trouverez ci-joint quelques photos assez explicites (Annexe 2).*

*Fort de ce qui précède, nous dénonçons par la présente, la non-conformité de ces travaux de rénovation exécutés en 2014 et vous prions de bien vouloir demander au maître d'œuvre d'y remédier dès que possible afin que ce bâtiment et l'aire de jeux clôturée, s'intègrent mieux à l'environnement tel qu'il l'était avant la rénovation.*

*Relevons encore, que la Commune de Chêne-Bougeries vient d'entreprendre un gros chantier de travaux de rénovation de l'école de la Gradelle pour un budget de l'ordre de 11 millions. Vu l'exécution peu conforme de la rénovation du « Petit Manège » nous osons espérer que celle de l'Ecole respectera intégralement les directives en vigueur pour les bâtiments protégés et que votre Office des Patrimoines et des sites y veillera assidument.*

*Nous vous remercions de votre aimable attention à ce sujet et vous prions de bien vouloir nous tenir au courant de la suite que vous entendez donner à notre susdite revendication. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre parfaite.*

Ce dernier, accompagné de ses annexes est joint au présent procès-verbal.

La présidente fait circuler la liste de présence à la séance des commissions réunies et à la séance du Conseil municipal ainsi que celle de la sortie du Conseil prévue les 30 et 31 mai.

### **Mot de la présidente à la fin de son mandat**

Conformément à la nouvelle constitution, le Conseil municipal a été élu selon un autre mode électoral. Chacun a pu le vivre pour la première fois, avec le résultat que l'on connaît.

J'ai eu beaucoup de plaisir à présider votre Conseil cette année bien que cela n'ait pas toujours été facile. C'était une année électorale, beaucoup de choses fleurissaient, mais ce n'était pas toujours une flambée des cœurs qui en a jailli.

Je regrette que suite au résultat de cette élection, nous allons voir disparaître, pour relativement peu de voix manquantes, deux formations politiques dans cette enceinte. Je trouve qu'un nombre important de personnes vont s'en aller. Le prochain Conseil municipal aura une toute autre majorité. Il y a déjà eu par le passé des situations similaires où un parti politique dispose de la majorité absolue ; mais cela lui donne aussi beaucoup de responsabilités. Car, dans la mesure où le législateur a voulu un mode à la proportionnelle, lequel donne la possibilité à chaque parti d'être représenté, cette majorité absolue aura la tâche d'écouter ceux qui ne sont plus du tout représentés dans cette enceinte et ceux qui sont minoritaires. Cela ne servira à rien de faire de l'opposition stérile et cela ne servira à rien non plus de jouer le rôle du rouleau compresseur, de dire que tout a été résolu lors du caucus PLR et que l'on vous donne le résultat du vote. Il s'agira de représenter toutes les sensibilités des habitants de Chêne-Bougeries.

J'aimerais vous donner encore, étant d'origine allemande et imbue de ma culture, le conseil d'un de mes maîtres à penser : « *Fais ce que tu fais avec le cœur, sinon cela ne vaut pas la peine de le faire* ». J'aimerais dire à tous ceux qui vont reprendre le flambeau au sein de ce conseil municipal, qu'ils fassent leur travail avec le cœur dans l'espoir que le cœur garde aussi deux oreilles et une écoute attentive.

Et pour tous ceux qui quittent cette enceinte leur dire qu'il y a un tas de choses à entreprendre en dehors du Conseil municipal et qu'ils peuvent aussi le faire avec beaucoup de cœur.

*M. Heimendinger remet à la présidente un bouquet de fleurs et deux livres dont l'un est intitulé « Peut-on rire de tout ? ».*

M. Heimendinger tient à dire quelques mots :

Madame la présidente, chers collègues,

Il paraît que *vox populi vox dei*. Même si on peut avoir l'impression que *deus* est parfois taquin ou distrait...

La législature prend fin, une nouvelle lui succédera. Une fois encore, le grand gagnant de l'exercice est l'abstention. 6.5 électeurs / 10 n'ont pas trouvé assez d'intérêt pour vouloir exercer leur droit de vote. Cela devrait nous interroger quant à la valeur de notre travail d'élus et notre manière de communiquer sur la question.

Nous qui prenons congé avons le sentiment d'avoir bien travaillé, nous nous sommes efforcés d'être de bons « team players », dans notre groupe et avec les autres groupes.

La persévérance et la cohérence dans notre démarche faisant, nous avons fini par obtenir des réponses un peu plus claires. En matière de finances notamment, on trouve désormais plus de cohérence dans le budget et les comptes. Même si la clôture du dernier exercice semble montrer que rien, en politique aussi, n'est jamais acquis. Chassez le naturel...

Culture, de bons projets ont été réalisés. Nous appelons néanmoins de nos vœux que l'idée, ébauchée en commission, de disposer d'instruments permettant de prendre des décisions encore plus justes et équitables se concrétise rapidement.

Social et Jeunesse : selon nous, le bilan de la législature est « globalement positif » comme disait feu George Marchais. Je pense à la création du BUPE, à l'attribution des subventions, au lancement du club des aînés, au projet de déménagement des « Castagnettes »,...

Territoire et son aménagement : je citerais l'avancement significatif du projet du village, du chemin De-La-Montagne et autres plans de développement, le recensement du patrimoine, en dépit de ce que certains en pensent. Ces mêmes certains qui se découvriront un intérêt soudain pour cet inventaire quand l'État planificateur leur dira « Even in your backyard ».

D'autres réponses à des questions pourtant légitimes ne sont malheureusement venues que sous la pression de la Cour des comptes.

Les motions que nous avons déposées et celles que nous avons soutenues ont été suivies en général. Tant mieux.

Et puis, nous avons œuvré pour un meilleur climat au sein du Conseil municipal, entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Là, le bilan est plus contrasté. Forcément, parce que pour qu'un climat s'améliore... Dans son esprit, la loi qui nous régit est claire : nos deux Conseils sont complémentaires. Ce qui veut dire que l'administration de la commune résulte du travail conjoint des deux conseils.

Nous avons aimé : les rencontres de belles personnes, les discussions vives et respectueuses, les débats contradictoires desquels sont issues quelques idées intéressantes. Tout à fait entre nous, ce n'est pas arrivé trop souvent pour qu'on s'en lasse...

Nous ne regretterons pas : les tics rhétoriques, par exemple : « Comme on vous l'a déjà dit » ou « C'est pas mon dicastère » ; ceux qui confondent débat d'idée et combat de personnes ; l'arrogance, la surdité sélective et la dissimulation.

Un mot maintenant sur la consanguinité et ses dangers. Vous savez, cet état qui vient de ce qu'on marine dans le même bouillon et qu'on se reproduit entre nous. Je ne connais pas de référence historique qui montre qu'une société dirigée par une majorité hermétique vive dans un état d'harmonie minimal. Nous souhaitons sincèrement que l'ouverture que cette législature n'a malheureusement pas connue – ce n'est pas faute d'avoir essayé – voit le jour durant celle qui s'ouvre. D'ailleurs, je crois savoir que d'aucuns de la nouvelle majorité l'appellent de leurs vœux. Nous espérons que vous goûterez les délices du travailler ensemble et du débat contradictoire fertile. En plus, c'est vraiment plus simple et plus amusant.

Nous voulons remercier les procès-verbalistes dont le talent a su mettre en forme nos propos, même quand ils étaient un tantinet erratiques.

Enfin, nous chargeons notre secrétaire général de remercier le personnel de la mairie pour sa collaboration précieuse et souriante et sa patience pour les amateurs que nous sommes – tout particulièrement Mme L. Bolognino – et d'en prendre la part qui lui revient.

Merci, Mme la présidente, merci à vous chers collègues de nous avoir entendus, nous retournons soigner notre jardin et au plaisir de vous revoir civilement.

*[Applaudissements]*

La présidente remercie M. Heimendinger et espère qu'un ange va passer et tournera régulièrement au-dessus de cette enceinte.

#### **4. Communications du Conseil administratif**

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

##### **TERRITOIRE**

Je n'ai qu'une information qui vise simplement à dire que je n'ai pas eu connaissance par le Département de sa volonté d'initier une procédure de plan de site sur la Gradelle.

##### **MOBILITÉS**

Concernant le projet « Voie verte – CEVA », je souhaiterais vous indiquer que nous avons été saisis d'un avant-projet de convention, entre les chemins de fer fédéraux (CFF) et les Communes de Genève, Cologny, Chêne-Bourg, Thônex et de Chêne-Bougeries, relative à la réalisation d'un axe de mobilité douce et de compensations écologiques.

Cet avant-projet ne comportant que des obligations faites aux Communes, les Villes de Thônex et de Genève ont formellement sollicité un délai concernant la transmission de leurs commentaires aux CFF.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé de suivre les travaux du groupe technique juridique qui est constitué à cet effet autour de la commune de Thônex.

Par ailleurs, nous avons été informés, hier 6 courant, que la direction du Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève avait formellement demandé qu'une servitude d'usage public soit inscrite en sa faveur sur les futures parcelles CFF comprenant la « Voie verte – CEVA », ceci conformément aux dispositions contenues dans une convention signée, le 27 mars 2008, entre les CFF, l'État et la Ville de Genève.

En conséquence, cette dernière n'entrera pas en matière sur le détail des modalités de la convention proposée par les CFF, tant que ce principe n'est pas acquis.

De plus, les Communes souhaitent être informées du futur statut foncier des emprises provisoires de la procédure d'adoption des plans, de part et d'autre de l'emprise définitive CFF, à savoir si la propriété de l'État sera maintenue sur lesdites emprises provisoires ou si ces dernières seront finalement cédées aux CFF.

La présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

## **PRÉVENTION ET SÉCURITÉ**

### **Rodéos sur le chemin de la Gradelle**

Je reviens sur la problématique qui nous a été signalée par Madame Bisanti lors de la précédente séance du Conseil municipal.

Par le passé, la police municipale a enregistré plusieurs doléances concernant le bruit aux abords de la station Shell dans le quartier de la Gradelle.

Tant la police cantonale que municipale sont intervenues à réitérées reprises principalement en 2012 et 2013, notifiant des contraventions.

En relation avec cette problématique, depuis plus d'une année, nous n'avons plus enregistré de doléances et/ou de signalements; la police cantonale nous a également confirmé ne plus avoir eu à traiter de plaintes depuis de nombreux mois.

Cela étant, il est reconnu que plus bruyante encore que les voitures, les motos génèrent une pollution sonore particulièrement fastidieuse et peuvent ainsi facilement réveiller des riverains la nuit. Ainsi, les prescriptions fédérales contre le bruit vont se durcir, les clapets et silencieux, qui permettent de contourner les contrôles de police ne seront plus homologués dès 2016, bien que ceci ne concernera que les nouveaux véhicules.

En cas de doléances, il y aura lieu de proposer à votre interlocutrice ou interlocuteur de s'adresser à la police municipale ou à la police cantonale.

Ce n'est qu'en cas de nouvelles plaintes, documentées par le biais des mains-courantes, que le Conseil administratif pourra solliciter, cas échéant, des contrôles ciblés contre le bruit, auprès



de la BTE (Brigade des transports et de l'environnement) qui dispose du matériel technique adapté.

### **Cours d'éducation routière imparté par la police municipale aux élèves des écoles primaires.**

La police municipale, en étroite collaboration avec la direction des Écoles primaires et les enseignantes et enseignants d'éducation physique, ont mis sur pied des cours pratiques d'éducation routière dans les préaux de l'école, à vélo et en trottinette, tout en expliquant sur le terrain les règles de circulation en s'appuyant sur la configuration des routes de chaque quartier attendant aux diverses écoles.

Par ailleurs, notre Conseil administratif a souhaité que le service communal des Routes procède au marquage d'un jardin de circulation dans le préau de l'École de Chêne-Bougeries, afin de faciliter la mise-en-place de mini-cônes et d'obstacles, permettant à nos élèves de s'exercer à la sécurité routière de manière ludique, sous la direction de nos agents de police et assistants de sécurité.

### **AFFAIRES SOCIALES**

Une séance du Groupe de pilotage « FASe Trois-Chêne » a eu lieu, le 22 avril dernier, à Chêne-Bourg.

À cet égard, il convient de saluer tout particulièrement la qualité du travail et du rapport produit pour l'occasion par les TSHM.

Par ailleurs, un DVD a également été produit afin d'explicitier les diverses missions de ces derniers.

Ce DVD sera bientôt en ligne sur notre site Internet et fera l'objet d'une présentation en début de la prochaine législature.

Sachez encore que, lors de sa séance du 30 avril dernier, le Conseil administratif a décidé d'octroyer une subvention, d'un montant de CHF 5'000.-, en faveur de Caritas Suisse pour son programme d'aide aux victimes du récent tremblement de terre au Népal, étant encore précisé que ce montant sera prélevé sur le fonds d'aide en cas de catastrophe, et que cette donation ne préjuge en rien d'autres subventions, qui pourraient être accordées en faveur des victimes par l'intermédiaire d'une association active dans le pays déjà soutenue dans le cadre de notre programme communal d'aide au développement.

Pour conclure ce chapitre, sachez encore que les formulaires relatifs aux demandes d'aides financières formulées par les associations dans le cadre de l'aide au développement et de l'aide sociale Genève, seront tout prochainement en ligne sur notre site [www.chene-bougeries.ch](http://www.chene-bougeries.ch).

La dernière séance de pilotage de l'Antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi a eu lieu le 29 avril.

À cet égard, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que, à la lumière des statistiques arrêtées au 31 mars de l'année en cours, 28 % des clients de l'Antenne provenait de Chêne-Bougeries.

Ce chiffre est, par ailleurs, régulièrement à la hausse depuis quelques années.

### **PETITE ENFANCE - JEUNESSE**

Les inscriptions dans nos différentes institutions sont actuellement en cours de finalisation. Les parents recevront une confirmation, positive ou négative, dans le courant du mois.

Toutes nos places dans l'EVE « La Maternelle » et au « Nouveau Prieuré » ont été pourvues, à savoir respectivement 25 et 60 places.

Concernant nos jardins d'enfants, le « Petit Manège » démarerra lui aussi à effectif complet dès la prochaine rentrée, avec 22 enfants, 5 matinées par semaine, et 16 enfants tous les après-midis, sauf le mercredi.

Concernant les « Castagnettes », il reste encore beaucoup de places puisque seules 10 places sont occupées les matins, sur les 22 disponibles, et 7 places l'après-midi, sur les 15 à disposition, et que, par ailleurs, aucun enfant n'est en liste d'attente.

Des annonces ont donc été mises dans la *Tribune de Genève* et dans *Le Chênois* afin de promouvoir cette institution.

Après son congé maternité, Mme Sophie Lebigre qui avait repris ses activités à 50 % au BuPe, a donné sa démission pour le 30 juin prochain.

Sachez encore que M. Alexandre Fouchault a pris ses fonctions au BuPE, le 20 avril dernier, en qualité de gestionnaire à 80 %.

Concernant la crèche du « Nouveau Prieuré » et en l'absence, à ce jour, d'un arrêté du Conseil d'État validant formellement la délibération prise par votre Conseil concernant la création et la dotation initiale de la Fondation, il n'était tout simplement pas possible de convoquer, à ce jour, une séance constitutive par-devant notaire.

Cela étant, une séance informelle a réuni, hier 6 mai, les membres du Conseil de Fondation afin de leur présenter l'état d'avancement des diverses démarches entreprises à ce jour, en vue de l'ouverture programmée de la crèche, et afin de discuter plus avant de diverses modalités organisationnelles.

Enfin, dans le domaine de la Jeunesse, le Conseil administratif a décidé d'entrer en matière concernant une demande formulée par la responsable et la trésorière de la Ludothèque de Chêne-Bougeries, consistant à pouvoir disposer d'un local à proximité du parc Sismondi, afin d'y entreposer du matériel qui serait utilisé dans le cadre d'animations qui auraient lieu les jeudis 2, 9, 16, 23 et 30 juillet prochain, entre 15 h 00 et 18 h 00.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé d'octroyer à la Ludothèque une subvention supplémentaire 2015, d'un montant de CHF 10'000.-, destiné à l'achat de deux jeux géants, ainsi qu'à couvrir les frais de fonctionnement liés à ces nouvelles animations prévues les jeudis.

## CULTURE

### Bilan

Je souhaiterais, en premier lieu, saluer l'engagement des équipes pédagogiques de l'École du Belvédère suite à **l'exposition de calligraphie persane et orientale**.

En effet, une exposition, réalisée par les élèves, sera visible durant tout le mois de mai dans les couloirs de l'école.

Cela démontre que nos expositions d'automne, où les classes sont reçues pour des visites animées, savent retenir tout l'intérêt des enfants, quel que soit le thème choisi.

La seconde conférence du cycle Jean-Jacques Gautier, qui a eu lieu **le mardi 21 avril, à 20 h 00, avec pour thème « Henri Dunant et les Croix Rouges, son combat, son héritage »**, a conquis la centaine de personnes venues écouter les deux conférenciers Mme Corinne Chaponnière, journaliste et docteur en lettres, et M. François Bugnion, docteur en sciences politiques et membre du comité du CICR depuis 2010.

Très complémentaires et spécialistes du sujet, ces deux intervenants ont mené le débat pour le plus grand intérêt d'un public très participatif.

Le lancement de la saison musicale a eu lieu **le mardi 28 avril, à 20 h 00**, à la salle communale avec **l'Orchestre Buissonnier pour son traditionnel Concert de Printemps**, lequel a réuni quelques 120 mélomanes.

Les assises des écoles de musique ont eu lieu le 30 avril. M. Borda d'Água en parlera dans les communications des commissions.

### Les événements à venir

Dès demain, pour ceux qui n'ont pas pu assister tantôt au vernissage et **jusqu'au 25 mai, l'Espace Nouveau Vallon** accueille, pour les 100 ans du Chênois, l'exposition **« 100 ans de presse communale dans les Trois-Chêne »**.

Nous vous invitons à venir nombreux découvrir toute l'histoire du journal et son évolution, ainsi que celle de la presse et de l'imprimerie au cours des 100 dernières années.

Je remercie ici vivement l'implication de M. Flavio Borda d'Água qui s'est engagé pour que cette exposition soit la plus complète possible avec Mme Karina Lorenzini, tous deux historiens. C'est grâce à leur travail, en fouillant les archives, que nous avons pu mettre sur pied cette rétrospective d'un journal, dont l'histoire n'a pas toujours été un long fleuve tranquille, mais qui est toujours un journal extrêmement lu et attractif.

**Le 26 mai**, nous nous retrouverons pour le traditionnel **repas du corps enseignant, à 19 h 30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**.

À cet égard, je vous remercie, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, de confirmer votre présence d'ici au 12 mai auprès de notre service culturel.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

## **BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES**

Concernant les Bâtiments et Infrastructures, et comme annoncé lors de la dernière séance de votre Conseil, la commission homonyme a été saisie, lors de sa dernière séance du 20 avril 2015, d'un crédit complémentaire, d'un montant finalement arrêté à CHF 45'000.- TTC, destiné à divers travaux dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries.

Cet objet figurera, par ailleurs, à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Finances prévue le 12 mai 2015.

Sachez également que le Conseil administratif a reçu, lors de sa séance du jeudi 30 avril dernier, les époux Danielle et Léon Meynet concernant le devenir des parcelles situées dans le périmètre nord-ouest du village de Chêne-Bougeries, dont ces derniers sont propriétaires, ceci en présence de MM. Yannis Ioannides et Loïck Nossent, représentants du Comptoir Immobilier Genève, lesquels avaient récemment établi un rapport d'expertise concernant les valeurs de transactions relatives aux parcelles N<sup>os</sup> 434, 435 et 437 du cadastre de Chêne-Bougeries. Je vous rappelle que l'objectif est la maîtrise foncière du Village, l'achat de ces parcelles permettrait enfin à la commune de relier et d'unifier les parcelles déjà en sa possession.

Dans le domaine de la gestion financière communale, je souhaiterais vous signaler que le Conseil administratif a préavisé favorablement le projet relatif à l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2, lors de la dernière assemblée générale de l'ACG, qui a eu lieu hier soir.

## **DIVERS**

Sachez encore que la séance ACG, du 22 avril dernier, a été consacrée presque exclusivement à la problématique du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, et que c'est dans ce cadre-là que sera traitée la problématique des parcomètres et horodateurs, laquelle avait fait l'objet d'un courrier des trois communes chénoises, à l'attention de Mme Catherine Kuffer-Galland, présidente de l'ACG.

Pour conclure, vous recevrez bientôt, à l'instar de l'ensemble de nos communiens, un tout ménage relatif à la problématique des punaises de lit. Ce « flyer » contiendra diverses recommandations relatives à leur élimination et a été établi en partenariat étroit avec la Direction générale de la santé du DEAS.

M. Locher profite de répondre directement à Mme Hochuli suite au courrier que Mme la Présidente a lu en début de séance. Ledit courrier lui a été transmis. Ce n'est que la quatrième fois au cours de cette législature que Mme Hochuli l'aura dénoncé. Elle l'a déjà fait le 8 février 2013, le 20 septembre 2013 et le 21 novembre 2013. Concernant le dernier courrier, M. Locher pense que la commune sera interpellée par l'Etat et qu'il faudra se justifier. Il faudra examiner avec les mandataires le coût que cela représentera pour la collectivité.

Pour répondre dans un premier temps à Mme Hochuli, lorsqu'elle parle de la diversité concernant des vitrages et leur encadrement, il faut savoir que les matériaux et les teintes avec leur numéro de référence ont été transmis au Service des monuments et des sites, suite à une demande de préavis reçue en mai 2014. Ensuite, concernant le choix de la peinture couleur

blanc vif, identique à celle de la façade d'origine, simplement, la peinture est récente et forcément moins sale que la précédente. Dans le cadre du souci exprimé par Mme Hochuli de préserver et de rendre son aspect original au lieu, il lui suggère de militer pour un nettoyage complet des façades des bâtiments de la Gradelle.

## **5. Propositions du Conseil administratif**

### **5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et moyens de les couvrir**

La présidente passe la parole à M. Locher.

« Les comptes de la Ville de Chêne-Bougeries, relatifs à l'exercice 2014, laissent apparaître des produits de l'imposition des personnes physiques inférieurs de CHF 1'981'141.83 aux prévisions inscrites au budget de cette même année, et pour l'imposition des personnes morales, d'un montant inférieur de CHF 1'166'506.35 à celui inscrit au budget de cette même année 2014. La participation communale au fonds de péréquation, pour un montant de CHF 906'006.-, est supérieure de CHF 44'397.- au montant inscrit au budget.

Des corrections négatives de production fiscale, pour les années antérieures, ont été enregistrées dans les comptes communaux à hauteur de CHF 331'000.- pour les personnes physiques et surtout à hauteur de CHF 598'000.-, également négatives, pour ce qui concerne les personnes morales.

L'analyse, par période fiscale, des corrections des estimations de production fiscale des personnes physiques nous a permis de constater qu'une correction négative de CHF 1,3 million a été enregistrée sur la période fiscale 2008.

Comme je vous en ai déjà fait part, nous estimons que la majeure partie de cette correction est incorrecte, subséquemment que les résultats des comptes communaux 2014 pourraient être améliorés d'autant.

Interpellé, Monsieur la Conseiller d'État Dal Busco s'est engagé à fournir à la commune toutes les informations après vérification de la nature dudit correctif. De la même manière, des éclaircissements relatifs à l'extrême volatilité constatée en lien avec la production fiscale liée aux personnes morales doivent nous parvenir.

Plusieurs parmi vous ont demandé si ces résultats nécessitaient des mesures urgentes pour l'exercice en cours.

Je vous rappelle que le résultat de l'exercice 2013 montrait un excédent de CHF 3'458'654.10 pour comprendre que la situation financière de notre ville est saine et que nous pouvons nous féliciter de notre gestion des dépenses.

Comme le stipule notre organe de révision à la page 10 de son rapport sur les comptes 2014 : « la composition du passif, notamment l'importance de la fortune, illustre la très bonne santé financière de la commune, malgré l'excédent de charges de l'exercice mentionné ci-dessus. »

Le même organe de révision indique, en page 18 de son rapport, que « au niveau des charges, le budget 2014 a globalement été respecté... les écarts sur les recettes fiscales des personnes physiques et morales doivent être analysés en tenant compte du fait que des corrections négatives de production fiscale pour les années antérieures ont été enregistrés dans les comptes à hauteur de CHF 331'000.- pour les personnes physiques (correction positive de

CHF 3,5 millions environ en 2013), et surtout de CHF 598'000.- également négatif pour les personnes morales.

Enfin, si 8 crédits d'investissements en cours ou terminés au 31 décembre 2014 présentent un excédent de dépenses, 4 concernent des collecteurs, dont deux collecteurs privés pour lesquels la participation légale des privés viendra compenser le coût du chantier. Les deux autres n'ont pas été finalisés en 2014, en raison de la mise en œuvre depuis janvier 2015 du nouveau Fond intercommunal d'assainissement.

Les autres dépassements concernent d'une part des améliorations non prévues initialement du terrain muti-jeux de l'école de Chêne-Bougeries. Un crédit complémentaire a été présenté lors de la dernière séance de la commission Bâtiments et Infrastructures.

Le compte d'investissement relatif au projet de rénovation du « Petit Manège », présente un dépassement de CHF 2'751.04, soit 0,2 % du crédit voté. Pour mémoire, une somme de CHF 54'000.- non prévue initialement pour des travaux de désamiantage est comprise dans ce total.

Un dépassement de CHF 52'834.70 lié au concours pour l'école de la Gradelle sera repris dans le cadre du crédit d'investissement relatif aux travaux en tant que tels.

Enfin, le projet du village, malgré le crédit complémentaire de CHF 60'406.- voté en septembre 2012, connaît un léger dépassement de CHF 8'748.-.

Après toutes ces précisions, je ne peux que vous inviter à adopter ces comptes 2014.

Je reviens enfin à la question de Madame Wyss concernant la problématique posée par une facture de quelque 7'000.- mise en évidence par les commissaires lors de leur contrôle des comptes. Cela nous interpelle quant aux libellés figurant sur les autres factures de nos divers mandataires œuvrant dans le domaine des ressources humaines, que ce soit dans le cadre de diverses procédures en cours, ou en lien avec nos assureurs « pertes de gain ». De ces libellés, peuvent en effet être déduit des informations concernant le salaire ou l'état de santé de collaborateurs de la mairie. A l'avenir, pour des raisons légales liées à la nécessaire protection de la personnalité de nos collaboratrices et collaborateurs, nous veillerons à plus de confidentialité dans le libellé des factures d'honoraires de nos mandataires.

La présidente passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind mentionne que les comptes ont été présentés en commission Finances. Les questions ont été posées. Le préavis a été donné en séance des commissions réunies, que la présidente du Conseil municipal présidait.

La présidente ouvre la discussion.

M. Le Guern indique que Les Verts considèrent que les comptes 2014 sont caractérisés par trois éléments marquants :

Le premier élément, c'est le déficit : un déficit de près de CHF 3 millions dû à une mauvaise évaluation des recettes qui conduit à une insuffisance de revenus de plus de CHF 2,6 millions, associée à un surcroît de dépenses de CHF 520'000.-. Les Verts avaient malheureusement

anticipé ce résultat lors du vote du budget. Si l'on se réfère aux Folios 5459 et 5460, M. Le Guern avait dit à l'époque que l'on constatait dans ce budget une augmentation des charges pour la deuxième année consécutive à un niveau nettement supérieur à celui des indicateurs économiques, contrebalancée par des recettes fiscales qui sont celles données par le canton mais qui sont hypothétiques et qu'il reste à ajuster. Les reprises de provision sur immeubles et la diminution du niveau des amortissements avaient permis de donner l'apparence d'un budget équilibré. C'est ce que M. Le Guern avait affirmé à l'époque. Il aurait préféré avoir tort, mais le résultat est malheureusement là.

Le deuxième élément marquant, c'est le montant des crédits supplémentaires, qui atteint un niveau extrêmement élevé : CHF 2'138'000.- en 2014 contre CHF 1'274'000.- en 2013 si, dans les deux cas, on exclut les provisions sur reliquat qui ne sont que des ajustements comptables en fin d'exercice. Ce montant en augmentation de 67 % par rapport à 2013 pose à la fois un problème de forme et un problème de fond. Sur la forme, le commentaire des réviseurs aux comptes en page 18 de leur rapport doit particulièrement retenir l'attention du Conseil municipal : « Certains dépassements ont cependant été constatés dans la fonction 90 Finances et Impôts. Nous rappelons que la loi prescrit leur couverture budgétaire préalable, excepté les dépenses que le Conseil administratif pourrait accepter en cas d'urgence commandée par les intérêts de la commune. À défaut, un crédit de fonctionnement supplémentaire doit être voté par le Conseil municipal ou, pour les cas mineurs de dépassements, être annoncé lors d'une séance puis avalisé lors du vote des dépassements budgétaires qui a lieu en même temps que le vote des comptes annuels. ». Pour l'anecdote, M. Le Guern a visité plus tôt, avec beaucoup d'intérêt, l'exposition consacrée au centenaire du *Chênois*. On peut y découvrir un facsimile d'un rapport des comptes de 1926 dans lequel il est écrit : « Le Conseil municipal a voté en temps utile les crédits supplémentaires correspondant aux dépassements qui ont été signalés plus haut. » M. Le Guern voit qu'en 1926, on arrivait à faire des choses qu'on ne sait plus faire en 2015. Les dispositions prévues par la loi ne sont pas appliquées à Chêne-Bougeries, ce qui devient très gênant lorsque les montants des crédits supplémentaires atteignent les sommes susmentionnées. En ce qui concerne le fond, M. Le Guern avait demandé, lors de la séance dite « des commissions réunies », d'opérer une analyse sur les vingt postes les plus élevés afin de séparer ce qui relevait d'un dépassement réel de ce qui était un redressement comptable. Il avait également demandé de préciser quelles lignes avaient éventuellement fait l'objet d'une discussion au sein des commissions correspondantes. La réponse qui a été donnée tout à l'heure élude les questions posées.

M. Le Guern en vient au troisième élément marquant dans ce budget pour Les Verts : la persistance du faible niveau d'investissement. Les amortissements du patrimoine administratif continuent de décliner régulièrement et constituent le seul poste de charges en diminution depuis le début de la législature. Ces amortissements sont à -6 %, alors qu'ils devraient augmenter au moins dans les mêmes proportions que l'ensemble des charges. Le niveau d'investissement aura été particulièrement bas cette année : CHF 4,5 millions pour CHF 12,5 millions budgétés – et encore, la majorité de l'investissement réalisé concerne les collecteurs, investissement qui devrait être pris en charge par le fonds intercommunal. En conclusion, compte tenu des avertissements qui avaient été prodigués lors de l'établissement du budget et des libertés prises avec les crédits supplémentaires, le groupe des Verts de Chêne-Bougeries ne peut pas approuver les comptes 2014. En fonction de la perception de chacun de ses élus, le vote sera soit une abstention, soit un vote contre. Pour sa part, considérant que le Conseil administratif ne semble pas vouloir revoir son plan de dépenses pour 2015, alors que les mêmes erreurs de planification budgétaires ont été commises,

M. Le Guern estime que le vote contre sera la seule manière de montrer que la politique financière de la commune est désastreuse et de prendre date pour constater les nouveaux dégâts qui ne manqueront pas de se produire dans une année.

M. Ulmann souhaite dire un mot sur le « désastre » mentionné par M. Le Guern. Si l'on prend le surplus de l'année dernière et le manquo de cette année, l'on arrive à un match nul, voire même à un montant légèrement positif. Le problème n'est pas la mauvaise estimation des recettes, laquelle provient de l'administration fiscale cantonale. Le calcul des reliquats permet de voir qu'historiquement, les chiffres annoncés sont plutôt corrects, sauf apparemment ceux des deux dernières années. M. Ulmann ne voit pas vraiment le « désastre ». Il ne voit pas non plus quelle serait la responsabilité de la commune par rapport à des chiffres qui lui sont donnés par le canton et sur lesquels elle est quasiment obligée de se baser en vue d'établir son budget. Sur quelle base la commune pourrait-elle faire une autre prévision en disant que le canton s'est trompé ? M. Ulmann relève néanmoins, comme M. Locher l'a fait remarquer, une incohérence dans les chiffres : le montant 2014 n'est pas simplement la compensation à l'envers du bonus dégagé en 2013. Il y a sans doute un problème de calcul dans les estimations, au sujet duquel la commune attend d'ailleurs une réponse. Sur ce point, il n'y a donc vraiment plus de quoi s'inquiéter.

M. Le Guern relève que les CHF 3 millions de bénéfice de l'année dernière proviennent d'une surestimation que l'administration fiscale cantonale avait faite. En outre, il rappelle qu'environ CHF 3 millions de revenus provenant du patrimoine financier communal viennent améliorer les comptes. Ces revenus supplémentaires sont dépensés dans des charges courantes plutôt qu'investis. Il ne pense pas qu'il s'agisse d'une gestion financière tout à fait rigoureuse. Il constate une courbe d'hystérésis des prédictions cantonales autour de la courbe d'extrapolation des recettes réelles. Si l'on s'en tenait à extrapoler les recettes réelles, l'on aurait évalué pour l'année 2014 des recettes d'environ CHF 28 millions. Bien sûr, même en extrapolant, une part de la baisse des recettes 2014 liées aux personnes morales n'aurait pas pu être prévue. Pour le reste, on voit que les corrections sur les années 2008 ou 2007 suivent cette lente courbe de progression qui correspond à peu près à la progression de la population. De ce point de vue, l'excédent de revenus de CHF 3 millions en 2013 était un leurre. M. Le Guern disait l'année dernière qu'il vaut mieux prévoir une augmentation des recettes en fonction de l'historique et limiter les dépenses en conséquence. En l'occurrence, la commune a dépensé avant de disposer réellement de l'argent nécessaire.

Mme Hochuli se demandait si elle allait prendre la parole parce que la façon dont on lui parle la déçoit fortement. Néanmoins, elle est élue jusqu'au 31 mai et elle fera son travail comme il faut jusqu'à cette date. Elle adresse d'abord ses remerciements au Conseil administratif pour avoir apporté plus de clarté dans les comptes, ce qui était d'ailleurs demandé depuis un moment déjà. Elle adresse également ses remerciements à l'administration pour l'énorme travail fourni. Après ce que l'on a entendu, elle s'en tiendra à des questions d'ordre général, sans entrer dans des détails. Elle est perplexe face aux réponses qui ont été données lors de la séance des commissions réunies, dont certaines ne sont ni très claires ni très précises. En ce qui concerne les rubriques 318 « Honoraires et prestations de service » il s'agit d'un serpent de mer pour lequel elle n'a jamais obtenu de réponses satisfaisantes. Elle pense qu'il est trop tard pour poser des questions aujourd'hui parce qu'elle n'aura pas de réponse. Néanmoins, elle a deux soucis qu'elle voudrait transmettre aux futurs membres de la commission Finances, mais aussi aux personnes qui siégeront au sein du futur Conseil municipal. Premièrement, le Conseil administratif a budgétisé CHF 800'000.- de prélèvements sur les



immeubles locatifs mais il ne les a pas utilisés en 2014, ce qui lui aurait permis d'équilibrer partiellement les comptes 2014.

L'année passée, Mme Hochuli avait demandé pendant combien de temps la commune pouvait utiliser ce prélèvement sur les immeubles locatifs pour équilibrer le budget. On lui avait répondu que cela ne posait pas de problèmes et que la commune pouvait continuer à procéder ainsi. Elle est donc étonnée que, pour 2014, cela n'a pas été fait. Son deuxième souci concerne la provision pour couvrir l'engagement conditionnel de la commune envers la caisse de pensions, à savoir auprès de la CAP. Il y a une insuffisance de couverture au 31.12.2014 de CHF 5'598'000.-. Les réviseurs aux comptes, en page 11 de leur rapport, rendent la commune attentive à cette problématique. Il faudra vraiment veiller à ce problème parce qu'en cas de manque de fonds dans la CAP, laquelle couvre les caisses de pensions de presque toutes les communes et des SIG, la commune sera obligée de répondre à un appel de fonds. Or, à la fin de l'année 2014, l'insuffisance s'élève déjà à CHF 5'600'000.- environ. Mme Hochuli s'en tiendra à ces deux préoccupations, qu'elle laisse comme héritage à surveiller attentivement. Mais elle doit dire concernant les finances, qu'elle est très déçue de cette législature parce que les quelques réponses qui ont été données aux questions qu'elle avait posées, l'ont souvent été de façon impolie.

Mme Bisanti donne lecture de la déclaration du groupe socialiste à propos des comptes 2014.

- 1) *La situation est bien spéciale cette année, comme notre collègue M. Le Guern l'a relevé. Nous accusons un manque important de recettes, qui n'était toutefois pas prévisible. La commune a une fortune importante et si cette situation ne dure qu'une année, elle n'est pas tragique outre mesure. Nous recommandons par contre une extrême prudence pour l'établissement des budgets à venir.*
- 2) *Nous avons également un nombre important de crédits supplémentaires à voter. Ils sont en partie dus à des affectations comptables différentes mais il reste quand même un bon nombre de questions ouvertes. Pourquoi ne pas voter régulièrement en séance du Conseil municipal ces crédits supplémentaires au lieu de les servir groupés à la fin de l'année ? Notre groupe propose notamment de passer par une délibération pour voter des crédits relatifs à la création de nouveaux postes au sein de l'administration communale, comme ceci se fait dans bon nombre d'autres communes.*
- 3) *Au niveau des recettes, ce Conseil a systématiquement refusé la proposition du groupe socialiste d'introduire la taxe professionnelle communale. Or, cette taxe que nous exonérons pour des raisons pour le moins idéologiques impacte par trois mécanismes nos finances. D'abord nous payons pour l'établir et nous ne l'encaissons pas. Par contre, elle impacte à notre capacité financière dans le cadre de la péréquation financière cantonale. Ne serait-il pas plus prudent de prévoir au moins un encaissement de cette taxe à 50 %, ceci pour aider les petites et moyennes entreprises ? Le groupe socialiste reviendra à la charge avec une proposition formulée sur ce sujet afin que soit mis en place un dispositif de soutien ciblé aux PME de la commune, lequel sera bien plus efficace que l'exonération qui touche les plus grandes entreprises alors que ce sont les petites et moyennes entreprises qui auraient besoin de notre soutien.*
- 4) *Le groupe socialiste votera positivement les comptes 2014.*

M. Locher a de nouveau été pris à parti concernant les réponses aux questions. Il regrette que le groupe des Vert'libéraux soit chagriné de ne pas bien comprendre ce qui est libellé dans le procès-verbal de la dernière séance des commissions réunies. Mme Hochuli était au

demeurant absente lors de cette séance. Il est dommage qu'elle n'ait pas fait en sorte que le seul membre de son groupe qui était présent à la séance, pose les questions souhaitées et obtienne en conséquence des réponses.

Mme Hochuli a pris à cœur ce que M. Locher lui a répondu plusieurs fois lorsqu'elle a posé des questions : « Il n'y a qu'à lire les procès-verbaux. » C'est ce qu'elle a fait. Elle a eu un empêchement pour les commissions réunies et malheureusement son collègue...

M. Locher interrompt Mme Hochuli pour dire qu'il le regrette également.

C'est la dernière apparition de Mme Hochuli au Conseil municipal et elle trouve fort dommage la façon désagréable et méprisante avec laquelle M. Locher répond à certains conseillers municipaux.

La présidente estime également que la réponse à l'attention de Mme Hochuli aurait pu être formulée plus agréablement.

La parole n'étant plus demandée, elle donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2014  
ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu l'examen des crédits budgétaires supplémentaires 2014 par la commission Finances lors de sa séance du 31 mars 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 9 abstentions par les Commissions Réunies le 29 avril 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

par **12 voix pour et 8 voix contre**

d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 suivants pour un montant total de CHF 3'149'738.26, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint; ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

## **5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014.**

La présidente relève que le Conseil municipal vient d'avoir une longue discussion sur les comptes 2014. Elle ne passera pas donc pas la parole à M. Locher puisqu'il a déjà présenté le sujet. En revanche, pour la forme, elle passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind n'a rien à ajouter.

La présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

### APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2014

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 9 abstentions par les Commissions Réunies le 29 avril 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DÉCIDE**

**par 12 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 35'296'456.50 aux charges et de CHF 32'378'793.77 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 2'917'662.73.
3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de CHF 4'525'862.44 aux dépenses et de CHF 1'071'616.65 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'454'245.79.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 3'454'245.79 par l'autofinancement à raison de CHF 1'395'933.62 au moyen de la somme de

CHF 4'313'596.35 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et moins l'excédent de charges CHF 2'917'662.73.

Le solde non couvert, au montant de CHF 2'058'312.17, est financé par les liquidités communales.

5. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à CHF 2'917'662.73 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2014.
  
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de CHF 135'835'394.29 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 97'723'621.15
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>CHF 38'111'773.14</u>
Total de l'actif	CHF 135'835'394.29

et au passif un montant de CHF 135'835'394.29 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 4'000'708.72
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 5'461'665.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'297'329.50
- Provisions (nature 24)	CHF 16'291'489.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 17'061'013.30
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 91'723'188.77</u>
Total du passif	CHF 135'835'394.29

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2014 à CHF 12'600'000.-, étant encore précisé que l'engagement conditionnel envers la CAP au 31 décembre 2014 s'élève à CHF 5'598'000.-.

M. Heimendinger précise qu'avant le débat, le groupe des Vert'libéraux avait décidé de s'abstenir.

## 6. Communications des commissions et délégations du Conseil municipal

M. Borda d'Água a plusieurs communications. Tout d'abord concernant la commission Culture, comme l'a mentionné Mme Grandjean-Kyburz dans ses communications, « Les assises des écoles de musique » ont eu lieu le 30 avril dernier. La commission a reçu des écoles de musique comme L'Accademia d'Archi, l'Orchestre Buissonnier et la Lyre de Chêne-Bougeries, ce qui lui a permis d'avoir une vision plus claire sur l'organisation de ces écoles, leurs besoins financiers et leurs besoins en infrastructures. Elle se penchera durant la prochaine législature sur la façon de palier certains manquements de la commune vis-à-vis de ces écoles. M. Borda d'Água signale ensuite que la prochaine séance de la commission Culture devait se tenir le 28 mai. Comme le concert du centenaire du *Chênois* a lieu ce même soir, elle a été annulée, de même que la séance du 11 juin est programmée le 3 courant.

M. Borda d'Água signale ensuite que :

- Le comité du 3 Chêne Culture se réunira en séance extraordinaire la semaine prochaine afin d'avancer sur le dossier de l'acquisition et de la transformation de la

gare de Chêne-Bourg en espace culturel, pour donner suite à la lettre de M. François Longchamp.

- L'assemblée générale des Editions chénoises se tiendra le 27 mai prochain.
- Concernant *Le Chénois*, un concert aura lieu le 28 mai 2015 à 20h00 au Point Favre. Par ailleurs, l'annuaire est actuellement en phase de vérification des données ; les communications sur les annonces à publier doivent être transmises à la rédaction d'ici au dimanche 10 mai. Une maquette toilettée devrait arriver dans les boîtes aux lettres à partir de septembre. Enfin, l'assemblée générale aura lieu le 18 mai à 18h30 à la salle Louis-Valencien à Thônex.

En l'absence du vice-président, Mme Sobanek cède la présidence à M. Spinelli, membre du bureau, afin de s'exprimer en tant que présidente de la commission Sociale. Lors de son avant-dernière séance, la commission a reçu un représentant du Club en fauteuil roulant, suite à la motion votée par le Conseil municipal visant à examiner les accessibilités et l'aménagement notamment des espaces publics mais aussi des trottoirs pour les handicapés. Mme Sobanek rappelle que l'obligation découle de la nouvelle constitution. La commission va poursuivre sa réflexion.

Par ailleurs, lors de sa dernière séance, la commission a manqué de temps pour traiter la pétition concernant l'association Caddie Service. Actuellement, Caddie Service n'offre ses prestations qu'à la Coop de Villereuse, et donc dans aucun autre supermarché sur le secteur. Il faudra que la commission reprenne le sujet lors d'une prochaine séance.

La commission a aussi tenté de discuter de la politique du logement. Il faudra probablement auditionner des personnes qui travaillent dans des fondations pour le logement pour avoir une vision complète.

Mme Sobanek reprend la présidence.

M. Gross signale que la prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement aura lieu le 4 juin également. Les commissaires recevront un membre de la direction CEVA, dans le cadre du projet Voie verte. Il faudra donc que le bureau vérifie qu'il n'y ait pas un conflit d'agenda entre les différentes séances de commissions.

M. Martinez a pu intégrer la commission Territoire au cours de la législature. Pour ceux qui ne seront pas là lors de la prochaine législature et qui ont suivi le dossier « Montagne », il signale que la commission avait évoqué l'utilité de créer une commission ad hoc pour le traitement de ce dossier. Au sein du PLR, M. Martinez a fait savoir qu'il se porte volontaire pour participer à cette commission ad hoc. Par ailleurs, le PLR soutiendra la demande consistant à inscrire une ligne au budget afin que le Conseil administratif puisse intervenir concrètement dès que possible.

M. Karr demande à M. Gross si la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement que prévoit le calendrier communal le jeudi 21 mai est maintenue.

M. Gross répond que, d'entente avec M. Casoni, cette séance a été supprimée au profit de la séance du 4 juin.

## **7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

## 7.1 Motion du groupe des Verts : « Pour une maîtrise du budget communal »

La présidente donne lecture de la motion.

### *Pour une maîtrise du budget communal*

*Le groupe des Verts de Chêne-Bougeries considérant :*

- *Que le déficit de CHF 2'917'663.- des comptes 2014 n'a été porté à la connaissance des conseillers municipaux qu'au tout dernier moment, alors que le conseiller administratif en charge des finances avait été informé dès le mois de février 2015 du faible niveau des recettes fiscales de l'exercice 2014 ;*
- *Que le montant des crédits supplémentaires atteint un volume inégalé jusqu'à présent, puisque, si l'on fait abstraction des provisions sur reliquat qui ne sont calculées qu'à la clôture des comptes, celui-ci atteint CHF 2'138'289.- contre CHF 1'274'782.- en 2013, soit une augmentation de 67 % ;*
- *Que ces crédits n'ont fait, à aucun moment au cours de l'exercice écoulé, l'objet ni d'un vote ni même d'une information au niveau du Conseil municipal ;*
- *Que les commissaires aux comptes chargés de la révision ont souligné dans leur rapport annuel que la gestion des dépassements budgétaires par la commune n'est pas conforme à la loi ; celle-ci prescrivant leur couverture budgétaire préalable et n'autorisant que pour des dépassements mineurs une annonce au Conseil municipal en cours d'exercice, avant que le vote annuel des crédits supplémentaires n'avalise les dépassements ;*

*Demande au Conseil administratif :*

1. *De mettre en place une procédure d'information régulière du Conseil municipal, soit en séance plénière soit dans le cadre de la commission Finances, de l'état d'avancement des dépenses et des recettes en cours d'exercice.*
2. *De proposer au Conseil municipal un niveau maximum de dépenses au-delà duquel le vote d'un crédit supplémentaire deviendra obligatoire avant l'engagement des dépenses correspondantes.*
3. *De formaliser la procédure d'engagement de crédits supplémentaires.*

La présidente ouvre la discussion. Elle demande que le débat se fasse dans un climat de respect ; elle ne souhaite pas qu'une altercation comme celle qui a eu lieu entre M. Locher et Mme Hochuli se reproduise.

M. Le Guern fait remarquer que cette motion s'inscrit dans la droite ligne de ce qui a été discuté sous le point à l'ordre du jour relatif aux comptes 2014. Il faut trouver une réponse pragmatique. La LAC parle de montants mineurs. Il conviendrait donc de définir le niveau des montants à partir duquel ces engagements devraient être votés en cours d'année. Bien sûr, le Conseil municipal ne va pas voter sans arrêt des montants de l'ordre de CHF 1'000.- ou CHF 2'000.-. Mais lorsque le montant atteint plusieurs dizaines de milliers de francs, il ne

semble pas difficile de prévoir un vote en cours d'exercice. Par ailleurs, au cours des discussions que M. Le Guern a pu avoir avec ses différents collègues des Conseils municipaux des communes avoisinantes, il apparaît que des indications sur les dépassements et les non-dépensés sont régulièrement communiquées. Ici, tout « tombe sur la tête » du Conseil municipal en fin d'exercice et les conseillers municipaux n'ont plus qu'à voter pour ou contre, ce qui n'est pas la façon la plus productive de discuter des finances communales. Il s'agit donc d'essayer de trouver une procédure pragmatique et de fixer un montant au-delà duquel il faut passer par un crédit supplémentaire.

M. Fassbind est un peu déçu que cette motion soit présentée sans que le groupe PLR en ait été averti. Depuis le début de la législature, un *gentlemen's agreement* sur les motions a été respecté dans la très grande majorité des cas. Il consistait d'une part à avertir les autres chefs de groupe. D'autre part, les motions avaient pour but un renvoi en commission pour permettre de les étudier et de revenir avec des propositions ficelées au Conseil municipal. M. Fassbind est déçu de voir cette règle remise en cause ce soir, règle que les groupes se sont évertués à appliquer jusqu'à présent. Comme le groupe PLR reçoit la motion maintenant, il n'a pas pu en parler et peut donc difficilement prendre position. M. Fassbind peut néanmoins donner son avis personnel sur la motion. Il croit que M. Le Guern a parlé de désastre, de choses qui « tombent sur la tête » du Conseil municipal. Il se demande ce qu'il se passera si M. Le Guern devait être une fois réellement confronté à une situation désastreuse dans une entreprise, parce que ce que la commune vit là est tout sauf désastreux. La commune a une fortune confortable. C'est son rôle de créer un budget, c'est son rôle de dépenser cet argent, ses dépenses sont fondées sur des choix politiques. Et il y a aussi des imprévus – le monde n'est pas aussi lisse que ce que pouvaient espérer certains. Ce que l'on observe ici – une année un peu plus, une année un peu moins – résulte des prévisions qui viennent de l'État et qui sont fluctuantes. On peut être meilleur, on peut être plus ou moins pointilleux, on peut avoir plus ou moins de détails, mais globalement M. Fassbind pense que la politique communale, depuis très longtemps et aussi durant cette législature, fonctionne. À ce stade, il n'y a pas de raison de mettre de nouveaux garde-fous. Ce que le Conseil municipal a fait ce soir en acceptant les comptes est tout à fait normal. Non, ce n'est pas un désastre ; non, rien ne « tombe sur la tête » du Conseil municipal. Pour sa part, M. Fassbind refusera la motion.

La présidente souhaite que les débats ne se concentrent pas sur le « désastre », mais sur ce que demande la motion. Elle ajoute, puisque M. Le Guern a fait référence à la LAC, que la loi mentionne clairement que des crédits supplémentaires doivent être votés par le Conseil municipal.

Mme Tiercy s'étonne que la motion surprenne M. Fassbind. Cela fait longtemps que le groupe des Verts demande plus de clarté en cours d'année, à ce sujet. M. Olivier Dupont l'avait déjà demandé par écrit, noir sur blanc, lors du refus du budget 2012. Ce que la motion demande aujourd'hui n'est donc pas une nouveauté.

Mme Hochuli rappelle que le groupe des Vert'libéraux ont aussi demandé une telle clarté depuis le début de la législature. Il n'y a effectivement rien de nouveau. C'est une finalisation des demandes qui n'ont pas abouti au cours de la législature.

La parole n'étant plus demandée, la présidente met aux voix la motion.

➤ **La motion recueille 10 voix pour et 10 voix contre.**

➤ **La présidente tranche en faveur de la motion, laquelle est acceptée.**

La présidente rappelle qu'une motion est une demande faite au Conseil administratif. La motion sera certainement traitée en commission Finances.

**7.2 Motion du groupe socialiste : « Dynamiser l'attractivité des travaux du Conseil municipal auprès des citoyens de notre commune ».**

La présidente passe la parole à M. Favarger pour la présentation de la motion.

M. Favarger a envoyé le texte de la motion, par voie électronique, il y a deux jours. Il a quelques exemplaires papier à disposition.

Il donne lecture de la motion.

***Dynamiser l'attractivité des travaux du Conseil municipal auprès des citoyens de notre commune.***

*Même si l'abstentionnisme de notre population est moins catastrophique à Chêne-Bougeries que dans nombre d'autres communes, il trahit un manque d'intérêt inquiétant des citoyens pour la chose publique.*

*Nous avons la chance de vivre dans une terre de liberté et de démocratie. Peu d'entre nous ont pleine conscience du fait que, à l'échelle de la planète, cette chance est fragile, et qu'elle doit se mériter à tous les niveaux.*

*Les moyens que nous avons, nous, conseillers municipaux, pour susciter l'intérêt et la participation de nos concitoyens à la chose publique sont rares et chacun d'entre eux devrait être utilisé le plus efficacement possible pour inciter nos communiens à voter et à se porter candidats lors des élections.*

*La présente motion vous propose de changer le règlement du Conseil municipal en amendant l'article 18 et en ajoutant à l'ordre du jour un 9<sup>ème</sup> point (donc après le 8<sup>ème</sup> « Questions écrites et orales »).*

*Libellé par exemple : « Questions du public » (éventuellement « Questions et remarques du public ») ce nouveau point ouvrirait une possibilité aux personnes qui assistent à nos débats de se faire préciser ou expliquer tel ou tel sujet, ou même d'exprimer une opinion sur les questions et problèmes ayant fait l'objet de travaux de la séance, voire sur d'autres sujets d'intérêt général.*

*Il va de soi que le président de notre Conseil aurait alors pour mission de cadrer la forme de ces interventions, particulièrement sur les points suivants : rappeler l'exigence d'un strict respect des personnes et des institutions, le choix des sujets acceptables (en limitant par exemple ceux d'entre eux qui ne concerneraient que des intérêts fort particulier), le contrôle du temps de parole. Il conviendrait également pour les questions délicates ou difficiles de différer la réponse jusqu'au Conseil municipal suivant (tout comme cela se fait actuellement pour les questions formulées par les conseillers eux-mêmes) et bien entendu rappeler aux intervenants qu'ils doivent demandeur la parole et attendre qu'elle leur soit donnée.*

*Pratiquement, il conviendrait alors d'informer le public de ce nouveau droit, ainsi que des limites de ce droit au moyen d'une charte précisant ces droits.*



*Pour conclure, nous rappelons que cette pratique existe déjà dans nombre d'autres communes, en particulier à Chêne-Bourg.*

M. Favarger ajoute que, sur les quinze communes les plus peuplées du canton, huit n'ont pas cette pratique. Les sept autres l'appliquent, parfois avec des restrictions.

La présidente ouvre la discussion.

M. Fassbind demande que cet objet soit reporté, pour la simple raison qu'une modification du règlement du Conseil municipal ne réglerait pas cette question. Pendant ces derniers quatre ans, une bonne entente régnait au bureau. Si le groupe socialiste avait voulu ce que demande la motion, il aurait été possible de le faire en cours d'année à titre d'essai, sans aucun changement du règlement. M. Fassbind pense que tous les groupes auraient accepté de voir comment cela fonctionne, sans modifier le règlement, d'autant plus que dans ce cas de figure, si l'exercice n'est pas concluant, il est plus difficile de revenir en arrière – un peu à l'image des procès-verbaux décisionnels que la commission Sécurité a testé, qui n'ont finalement pas donné satisfaction et qui ont été abandonnés. Pour un essai, il n'est pas nécessaire de modifier le règlement. Ensuite, M. Fassbind souligne que si un membre du public vient pour poser une question, il risque de venir un soir comme aujourd'hui où la présidente a déjà rappelé à plusieurs reprises que les interventions doivent être brèves. Il pourrait attendre pendant quatre heures avant d'essayer de poser sa question. S'il arrive à la poser, tant mieux. S'il n'y arrive pas, il reviendra le mois suivant et on lui dira : « Revenez la prochaine fois, vous aurez peut-être une réponse. » Cela ne donnerait pas une image extrêmement positive du Conseil municipal. Par ailleurs, les conseillers municipaux peuvent aussi relayer des questions. Par exemple, si un voisin de M. Fassbind est furieux parce qu'on a « scié » les trottoirs qui se trouvent devant chez lui, il peut venir en séance du Conseil municipal ; M. Fassbind dira que son voisin est présent et demandera pourquoi ces trottoirs ont été « sciés ». Cette possibilité existe donc déjà avec le règlement actuel. Par conséquent, une modification du règlement n'est pas nécessaire.

M. Fassbind signale ensuite qu'il s'est permis de prendre langue avec les trois candidats au Conseil administratif, lesquels sont ouverts à reprendre la pratique qui existait précédemment et qui malheureusement a été arrêtée durant la présente législature (qui fut une législature de transparence et de dialogue), à savoir l'usage selon lequel le Conseil administratif recevait régulièrement les communiens. Les questions des communiens s'adressent davantage au Conseil administratif qu'au Conseil municipal. Le Conseil municipal est une assemblée qui prend une décision. Si une personne a une question sur un objet que le Conseil municipal n'est pas en train de traiter, ce dernier ne peut pas lui répondre. Et si cet objet a été traité, la personne aura eu la réponse durant la séance. Il s'agit donc plutôt de questions adressées au Conseil administratif. M. Fassbind est favorable à un essai au cours d'une de ces prochaines années, peut-être sous une présidence socialiste, et si cela fonctionne bien, le règlement sera modifié. Mais modifier d'ores et déjà le règlement est prématuré.

La présidente serait prête à tester les questions du public ce soir, mais elle serait en porte-à-faux avec le règlement puisque ce dernier ne prévoit pas cette possibilité.

M. Spinelli se rappelle de certains épisodes de la présente législature. Il pense notamment à une lettre qui avait été reçue d'une ancienne employée qui se plaignait d'avoir été licenciée. Cette lettre avait été caviardée parce qu'elle ne respectait visiblement pas la loi sur la

protection des données. Il se rappelle aussi que des architectes étaient venus dans le public rouges de colère parce que leur projet avait fait l'objet d'un préavis défavorable – c'était avant la révision de la LCI. Il se rappelle également qu'un promoteur immobilier avait envoyé une lettre au bureau, qui a été lue en séance plénière et dans laquelle il attaquait une conseillère municipale pour des propos tenus dans la presse. Dans chacun de ces trois exemples, aucune de ces personnes n'habitait la commune. M. Spinelli pense que ce que la motion propose est une idée pleine de bonnes intentions. Il est effectivement souhaitable qu'il y ait plus de participation de la population, mais il faut vraiment une certaine prudence au vu des risques de dérapages.

M. Favarger répond à M. Spinelli que, parmi les communes qui accordent d'une manière ou d'une autre le droit de parole au public, trois d'entre elles l'accordent expressément uniquement aux communiens : il n'est pas question que quelqu'un de l'extérieur prenne la parole. Il souligne ensuite que la présidente a rappelé, à propos de la motion précédente, qu'une motion est en réalité une demande que le Conseil administratif peut accepter ou non. L'objectif de la motion est de donner un signe au public, de lui dire qu'il peut participer un peu mieux ou tout simplement un peu plus à la vie du Conseil municipal. Pour ce qui est de la question de savoir si c'est le Conseil administratif ou le Conseil municipal qui doit répondre, M. Favarger pense que, comme pour les questions des conseillers municipaux, il s'agit en principe de questions qui s'adressent plutôt au Conseil administratif. Bien entendu, cela dépend du type de questions. Il pourrait s'agir d'une simple question d'éclaircissement sur un point qui n'a pas été compris. Il ne faut pas oublier que le Conseil municipal discute de sujets sur lesquels il s'est penché pendant longtemps. Par conséquent, certaines discussions peuvent être très hermétiques pour le public. M. Favarger pense qu'il serait bon d'envisager sérieusement d'offrir cette possibilité de prise de parole.

Mme Sommer pense comme M. Fassbind que proposer un tel changement lors de la dernière séance du Conseil municipal dans sa configuration actuelle est un peu tardif. Elle rappelle à l'attention de la présidente, qu'on a considéré qu'il était opportun de donner aux nouveaux conseillers municipaux le temps de s'initier, pour ensuite prendre des décisions. Mme Sommer rappelle également, elle qui est suisse allemande, que le droit de parole du public se pratique en Suisse allemande. Mais les gens ont là-bas une longue tradition. Ils ont aussi une certaine tradition du respect. Et ils savent les questions qu'ils peuvent poser et celles qu'ils ne peuvent pas poser. Tandis qu'ici, d'une part, les conseillers municipaux ont souvent une difficulté à savoir si le domaine est de la compétence de la commune. Ils ont souvent beaucoup d'attentes dans les questions qu'ils posent alors que la commune ne peut souvent que prendre acte de ce qui se décide ailleurs. D'autre part, Mme Sommer a assisté durant cette législature à plusieurs séances du Conseil municipal où les débats ont un peu dérapé. Que fait-on dans des cas comme ceux-là ? Si l'on veut faire taire des conseillers municipaux, on peut le faire – on l'a fait deux fois au cours de cette législature à l'égard de Mme Sommer, qui a dû l'accepter même si elle n'était pas contente, et qu'on ne lui a par ailleurs pas donné de justification. Mais que fera-t-on à l'égard de membres du public qui viennent poser une question importante et qui se passionnent ? La motion pose passablement de questions.

M. Borda d'Água pense qu'il est effectivement délicat de prendre une telle décision en fin de législature. Il faut aussi prendre en considération le fait que les personnes autour de cette table sont les représentants de la population. La population les a élues pour exercer un mandat politique et répondre à ses questions. M. Borda d'Água personnalisera un peu le débat – il ne faut pas y voir une attaque. Combien de fois M. Sapey a-t-il posé des questions concernant les abribus ou la route de Malagnou ? Il relayait un besoin de la population, une interpellation de

la part de communiens. Combien de fois Mme Hochuli a-t-elle posé des questions en lien avec la Gradelle ? Il revient donc aux conseillers municipaux de relayer les questions des communiens au sein du Conseil municipal. Et la plupart des questions visent effectivement une décision, une rectification ou une clarification de la part du Conseil administratif. M. Borda d'Água suggère donc de garder la proposition pour la prochaine législature. Il convient d'examiner diverses possibilités. Comme l'a dit M. Fassbind, il serait peut-être opportun que le Conseil administratif reçoive les communiens une fois par mois, comme cela se fait par exemple à la commune de Vernier. Et pourquoi ne pas y adjoindre le premier citoyen de la commune, qui est le président du Conseil municipal ? Tous les quatre recevraient la population pendant une ou deux heures, écouterait ce qu'elle a à dire et rapporteraient au Conseil municipal sous le point 6) à l'ordre du jour « Communications des commissions et des délégations ». Il convient de faire des essais. Et il ne faut pas oublier un aspect très délicat : si la présidente le veut, elle peut demander à M. Borda d'Água de se taire, lequel acceptera de se taire. Mais si une personne du public pose une question dérangeante, qui attaque des élus, cette personne ne prendra pas très bien la demande de se taire.

Mme Bisanti souligne que la motion propose de laisser la possibilité aux communiens de venir au Conseil municipal et de poser une question. Il s'agit de trouver un cadre à ces questions. Il appartient au Conseil municipal de fixer ce cadre, notamment en interdisant les attaques de personnes, mais il faut offrir la possibilité démocratique de faire participer les communiens à la vie de cet hémicycle. Cela se fait dans d'autres communes. On n'a jamais lu dans *La Tribune de Genève* que des communiens et des conseillers municipaux en étaient venus aux mains. Par conséquent, la guerre civile n'arrivera pas non plus dans cette enceinte, si l'on fixe un cadre, avec des limites claires.

Mme Sobanek s'exprime à titre personnel. Le véritable fond-de-commerce du libéralisme, c'est une augmentation des libertés individuelles. La lutte pour l'extension des libertés individuelles et des droits fondamentaux est inscrite dans l'histoire du grand parti libéral. Mme Sobanek peine à comprendre les membres du groupe PLR qui veulent limiter le droit à la parole à la fin d'une séance du Conseil municipal. Il s'agit d'une très petite augmentation des droits des habitants. Mme Sobanek pourrait même imaginer qu'un habitant qui ne soit pas suisse vienne poser une question, parce qu'il ne peut pas s'exprimer par l'intermédiaire d'un bulletin de vote. Elle signale ensuite que, dans la pratique des Conseils municipaux qui offrent cette possibilité de prises de parole, cette dernière est de fait très peu utilisée. Le Conseil municipal de Chêne-Bougeries ne perdra rien à l'essayer. Mme Sobanek ajoute qu'être reçu par le Conseil administratif « entre six yeux » ou poser une question qui figure ensuite au procès-verbal sont deux choses très différentes, et qui concernent probablement d'autres problématiques.

Mme Sobanek reprend la présidence.

Mme Tiercy ne peut s'empêcher de sourire car il s'agit ce soir de son dernier Conseil municipal et lors d'un de ses premiers Conseils municipaux cette même discussion avait eu lieu. Les Verts, qui étaient alors une petite minorité très mal acceptée – les choses ont changé depuis –, avaient fait la même proposition et les arguments que l'on entend ce soir sont exactement les mêmes que ceux avancés il y a presque seize ans. Il y a seulement un argument qu'elle n'avait pas encore entendu, que Mme Sommer a avancé : les Suisses allemands savent mieux se tenir que les *Welsch* puisqu'en Suisse allemande, cette possibilité existe mais que Mme Sommer craint que cela ne dégénère ici. Mme Tiercy pense qu'il faut donner cette chance aux communiens. Quasiment les seules personnes qui ont assisté aux

séances du Conseil municipal ces dernières années venaient du chemin De-La-Montagne ou du quartier de la Gradelle. Elles auraient pu vouloir rectifier des propos ou poser une question. Ce n'est vraiment pas grand-chose que de leur offrir un petit temps de parole. Les conseillers municipaux sont élus pour représenter le peuple, mais Mme Tiercy pense que ce n'est pas le cas. Les gens qui prendraient la peine de se déplacer pour poser une question devraient être les bienvenus. Elle est donc entièrement favorable à cette proposition – une fois de plus, en l'espace de seize ans.

Mme Sommer souhaite dissiper un malentendu. En Suisse allemande, il existe une longue tradition en la matière et la composition des Conseils municipaux n'est pas la même qu'ici : le Conseil municipal est un exécutif qui englobe plusieurs personnes, qui ont forcément plus d'informations que les conseillers municipaux d'un délibératif. Il faut comparer ce qui est comparable. Mme Sommer tient encore à préciser qu'elle a quitté la Suisse allemande depuis plus de quarante ans.

Concernant cette invitation au peuple, M. Pictet souhaiterait savoir à qui exactement la question sera posée. Un aéroplane de communiens vient au Conseil municipal et pose une série de questions. Est-ce que ces personnes interpellent M. Le Guern en disant que ses propos concernant les comptes sont totalement faux ? Ou bien posent-elles leurs questions à la présidente ? Ou à un conseiller administratif ?

La présidente relève que Mme Bisanti l'a dit : il faut fixer un cadre qui définira à qui la question est posée et de quelle manière.

M. Balmer souhaite rappeler, suite à la remarque de Mme Sobanek sur le fait que le parti libéral-radical promeut la liberté individuelle, que cette liberté s'accompagne nécessairement de responsabilités individuelles. Il souhaite également rappeler que M. Fassbind a demandé un vote sur le report de la motion.

La présidente constate que les motionnaires ne veulent pas retirer leur motion. Elle se propose donc de passer au vote de la motion, en rappelant que, selon le règlement du Conseil municipal, « La motion charge le Conseil administratif ou une commission d'une étude particulière dont elle exprime la teneur. »

M. Karr rappelle que, pour la révision du règlement du Conseil municipal en 2001-2002, il avait été constitué une commission ad hoc de révision du règlement du Conseil municipal pour la simple raison qu'aucune des commissions permanentes n'a compétence pour modifier le règlement. Il suggère d'intégrer ce point de forme important dans la réflexion – ce n'est en tout cas pas le Conseil administratif qui peut réviser le règlement du Conseil municipal, ni d'ailleurs le bureau. M. Karr aborde un autre élément. Que se passe-t-il avec les questions qui seraient posées par le public au Conseil administratif en séance du Conseil municipal alors que le règlement prévoit un délai pour répondre aux conseillers municipaux ? Les conseillers administratifs seraient-ils tenus de répondre sur-le-champ au public ? Bref, un certain nombre de points doivent être examinés.

Mme Grandjean-Kyburz fait remarquer qu'une motion doit soit viser un renvoi en commission soit être adressée au Conseil administratif. La présente motion ne dit rien à ce sujet, se contentant de proposer de changer le règlement du Conseil municipal.

La présidente relève que la motion ne peut pas être adressée au Conseil administratif puisqu'il faudra une commission pour régler les différents problèmes qu'elle soulève. Elle suggère donc que le bureau examine la question.

Mme Grandjean-Kyburz observe que, dans ce cas, il ne s'agit plus d'une motion mais d'une proposition.

La présidente propose alors que les motionnaires transforment cette motion en proposition individuelle.

M. Karr attire l'attention de la présidente sur le fait qu'une proposition individuelle n'a pas besoin d'une majorité pour être acceptée.

La présidente constate que la motion devient une proposition du groupe socialiste. Par conséquent, elle ne la soumet pas au vote. La proposition sera transmise au bureau.

### **7.3 Motion du groupe des Vert'libéraux : Pour un accès facile aux bâtiments publics de la ville de Chêne-Bougeries des personnes handicapées ou à mobilité réduite.**

La présidente donne la parole à Mme Hochuli. Elle rappelle qu'une collation sera servie après la séance et invite donc les intervenants à rester brefs.

Mme Hochuli précise que cette motion est une formalisation d'une demande qui a été faite lors de l'avant-dernière séance du Conseil municipal. Elle en donne lecture.

***Pour un accès facile aux bâtiments publics de la ville de Chêne-Bougeries des personnes handicapées ou à mobilité réduite.***

*Le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'entreprendre un audit ou une évaluation des accès aux bâtiments publics de la ville de Chêne-Bougeries pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, ceci tant au niveau d'accessibilité, disponibilité d'ascenseurs, ouverture de portes, revêtement des sols, toilettes, parkings, etc.*

*Il lui est demandé d'entreprendre les travaux selon les recommandations de l'audit et/ou de l'évaluation.*

La parole n'étant pas demandée, la présidente met aux voix la motion, après avoir rappelé que la motion reprend une obligation qui découle de la constitution.

➤ **La motion est approuvée à l'unanimité.**

Mme Hochuli remercie l'assemblée de ce vote unanime.

### **7.4 Coût dépollution parcelle Jean-Jacques Rigaud**

### **7.5 Porte salle communale Jean-Jacques Gautier**

M. Le Guern avait posé une question lors de la dernière séance concernant le coût des travaux de dépollution de la parcelle Jean-Jacques Rigaud. Il aimerait savoir s'il peut obtenir aujourd'hui une réponse à sa question. Sa deuxième question concerne la porte d'entrée de la salle Jean-Jacques Gautier, qui pose des problèmes qui vont finir par être catastrophiques. Un

réel problème de sécurité se pose. M. Le Guern demande si des dispositions sont prises pour réparer cette porte, pour qu'en cas de panique, les gens puissent sortir de la salle.

Concernant le coût des travaux de dépollution, M. Locher indique que la commune n'a pas encore reçu de facture finale. Il ne peut donc pas donner de précisions pour l'instant sur ce point. Pour ce qui est de la salle communale, la problématique de la porte est liée à son poids. Les ferrures sont anciennes. Elles fonctionnent mais il faut beaucoup de force pour les utiliser. L'ouverture de sécurité qui devrait être à l'extérieur est située à l'intérieur. Une étude a été lancée pour trouver une solution. Elle sera présentée à la commission Bâtiments et Infrastructures, mais M. Locher ne sait pas dans quel délai. Il se pose un véritable problème architectural étant donné que la réalisation d'un sas, qui serait l'idéal pour que cette porte puisse rester entrouverte, voire ouverte sans refroidir la salle, est impossible dans une configuration simple. En effet, si une deuxième porte était installée, les voies de fuite ne seraient plus conformes puisque le sas devrait être pourvu de trois portes (une de chaque côté) pour pouvoir permettre les fuites. Des solutions ont donc été envisagées mais elles n'étaient pas réalisables du point de vue des normes de sécurité. La réflexion se poursuit. La motorisation de la porte a également été étudiée. Une telle solution pose toutefois un grand écueil. En effet, au vu du poids de la porte, il faudrait l'équiper d'un moteur puissant d'une part, et il faudrait trouver un moyen qui garantisse que la personne qui se trouverait derrière la porte qui s'ouvre – personne à mobilité réduite, personne âgée ou enfant – ne soit pas écrasée. M. Locher invite les personnes présentes à ouvrir cette porte la prochaine fois qu'ils seront à la salle communale, pour se rendre compte du poids de cette dernière. Pour l'instant, les mesures techniques adéquates n'ont pas encore été trouvées. Un architecte spécialisé a reçu le mandat d'étudier plus avant la question, mais il n'a pas encore finalisé son rapport. Le Conseil administratif partage la préoccupation de M. Le Guern.

## **7.6 CEVA**

### **7.7 Malagnou**

M. Sapey demande si M. le Maire a des précisions sur le CEVA de l'autre côté de la frontière. Le président de la République française, M. Hollande, a dit que les travaux commenceraient au mois de mai pour que l'argent nécessaire soit à disposition. M. Sapey revient ensuite sur le serpent de mer qu'est la route de Malagnou. Il serait très reconnaissant au futur conseiller administratif en charge de la sécurité de veiller à ce problème. Il a envoyé un courriel à Mme Musumeci qui lui a répondu laconiquement que les APM n'étaient pas assez nombreux pour répondre à toutes les exigences en matière de sécurité.

M. Karr observe que la réponse laconique mentionnée par M. Sapey fait tout de même deux pages. Pour ce qui est du CEVA, il a été cet après-midi même en tournée d'inspection à Gaillard. Le chantier de CEVA France est ouvert. La voie est complètement défermée. Il a donc pu constater cet après-midi même que le chantier avait commencé, comme convenu.

Mme Hochuli ne pouvait pas quitter cet hémicycle sans dire quelques mots d'adieu personnels. Au début de cette législature, il soufflait un vent glacial lors des séances des commissions et du Conseil municipal. Heureusement, plus le temps avançait, plus le vent se réchauffait – peut-être est-ce un effet du réchauffement climatique. Plaisanterie à part, l'atmosphère des séances des diverses commissions dans lesquelles elle siégeait est devenue respectueuse et constructive – ce qui n'a malheureusement pas été le cas ce soir. Mme Hochuli voudrait remercier ses collègues pour cette collaboration agréable et le bon travail accompli. Elle tient également à remercier tous les services confondus de l'administration

communale. Chaque personne avec laquelle elle a été en contact a été très serviable, efficace, polie et aimable. Un grand merci tout particulier à la secrétaire du Conseil municipal, Mme Bolognino, qui a toujours répondu présente avec gentillesse, efficacité et beaucoup de patience. D'ailleurs, Mme Hochuli propose à la future présidence du Conseil municipal d'inviter également Mme Bolognino pour le repas du Conseil municipal – à moins que le Conseil municipal accepte que le groupe des Vert'libéraux dépose encore une motion pour officialiser cette invitation. Elle souhaite à la nouvelle équipe bon vent et de naviguer prudemment en bonne conscience sur ce paquebot qu'est devenue la commune de Chêne-Bougeries. Elle se réjouit de croiser les élus dans les différentes manifestations à venir.

La présidente remercie Mme Hochuli. L'assemblée est effectivement arrivée à ce moment un peu obligatoire des adieux de fin de législature, puisque les uns arrêtent par volonté, les autres parce que les règlements ou les électeurs ont décidé que c'était le moment de partir. La présidente tient à exprimer son admiration à Mme Hochuli pour sa ténacité, pour l'exactitude avec laquelle elle a examiné les dossiers, pour cette rigueur avec laquelle elle ne laisse rien passer. Mme Hochuli a été une excellente conseillère municipale en particulier pour ce qui concerne le travail fourni et la présidente l'en remercie.

La présidente invite ensuite le secrétaire général à distribuer des cadeaux à celles et ceux qui partent.

M. Gailland remet un cadeau à chaque membre du Conseil municipal.

La présidente signale que Mme Bisanti a toujours rêvé de chanter une fois dans cette enceinte « Bella ciao ». La présidente entonne la première strophe de cette chanson à l'adresse de Mme Bisanti.

La présidente a également quelques mots pour M. Pictet. Au début de la législature, elle s'est dit qu'il ne serait pas possible d'avoir des échanges raisonnables avec M. Pictet. Mais la culture s'est finalement avérée être un domaine propice pour mieux s'entendre. La présidente souhaite à M. Pictet bonne chance. Quant à M. Bauduccio, elle est certaine qu'il va revenir au Conseil municipal – et de toute façon, elle le croquera régulièrement dans le village.

Enfin, pour faire plaisir à M. Ulmann, la présidente cite une phrase en latin que le Conseil municipal entendra désormais à chaque fin de séance : « Praeterea megotium tributumputo colligendae sint » soit en français : « Par ailleurs, je pense que la taxe professionnelle doit être encaissée. »

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.*

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
M. FASSBIND

La Présidente  
du Conseil municipal  
M. SOBANEK

**Annexe** : - courrier daté 30 avril 2015, de 4 habitants de l'avenue des Amazones, adressé à la Direction des autorisations de construire concernant la rénovation du jardin d'enfants « Le Petit Manège »